



retenue abusive sur caution

Par **LORTSCH**, le **29/11/2009** à **14:58**

Bonjour,

j'ai quitté le logement que je louais par l'intermédiaire d'une agence. Celle-ci me retient les sommes suivantes sur ma caution :

100 euros pour je cite : "fuite wc en continu (attente devis Rousseau), alors que c'est le nouveau locataire qui a réparé lui même la chasse d'eau !

145 euros pour provisions complémentaires a justifier : taxe des ordures ménagères 2009 et charges 2007 et 2009.

Je trouve cela vraiment mal honnête.... !

Pouvez-vous me dire si cette pratique est légale ou non ? Et si non comment dois-je procéder pour faire une réclamation ?

Avec mes remerciements !